

BUCREP

BP : 12932 Yaoundé

E-mail : contact@bucrep.cm

Tél/fax : (237) 222 20 30 71

Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population
Central Bureau of Census and Population Studies

ADDITIF N°001 A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/BUCREP/CIPM/2025 DU 03 juin 2025 RELATIF A LA REFECTION DE LA TOITURE DU SITE DE NDAMVOUT POUR LE COMPTE DU BUREAU CENTRAL DES RECENSEMENTS ET DES ETUDES DE POPULATION UN (01) LOT.

PIECE N° 01 : AVIS D'APPEL D'OFFRES

AU LIEU DE :

12. Cautionnement provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 13 du DAO. L'original du cautionnement provisoire sera conforme au modèle du DAO, dont le montant est indiqué ci-dessous et aura un délai de validité de 120 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Le montant de la caution est fixé à trois cent-mille (300 000) FCFA. Pour être recevable, la caution de soumission devra être accompagnée du récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt de Consignation et portant la mention manuscrite de l'établissement émetteur.

LIRE :

12. Cautionnement provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses Pièces Administratives, une Caution de Soumission, timbrée à 1500 FCFA et établie par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministère Chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 13 du DAO. L'original du cautionnement provisoire sera conforme au modèle du DAO, dont le montant par lot est indiqué ci-dessous et aura un délai de validité de 120 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres. Le montant de la caution est fixé à trois cent-mille (300 000) FCFA. Pour être recevable, la caution de soumission devra être accompagnée du récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt de Consignation et portant la mention manuscrite de l'établissement émetteur.

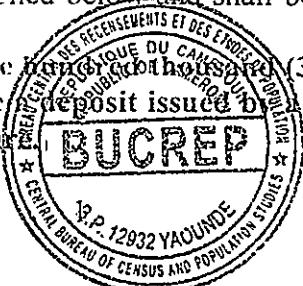
La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des offres est irrecevable.

AU LIEU DE :

12. Provisional guarantee

Lest they be rejected, each bidder shall attach to his administrative documents, a bid bond issued by a first-class bank or financial institution approved by the Ministry of Finance and whose list is included in document 13 of the tender file. The original of provisional guarantee shall comply with the invitation to tender sample, the amount of which is mentioned below and shall be valid for 120 calendar days from the deadline for submission of tenders.

The amount for the guarantee shall be three hundred thousand (300 000) CFA francs. For this file to be accepted, the bid bond should be enclosed in a deposit issued by the Consignment Fund, and bearing the handwritten name of the issuing structure.



LIRE:**12. Provisional guarantee**

lest they be rejected, each bidder shall attach to his administrative documents, a bid bond stamped at 1500CFA frs issued by a first-class bank or financial institution approved by the Ministry of Finance and whose list is included in document 13 of the tender file. The original of provisional guarantee shall comply with the invitation to tender sample, the amount of which is mentioned below and shall be valid for 120 calendar days from the deadline for submission of tenders.

The amount for the guarantee shall be three hundred thousand (300 000) CFA francs. For this file to be accepted, the bid bond should include a deposit issued by a Consignment Fund, and bearing the handwritten name of the issuing structure. The bid bond presented by a tenderer at the bid opening session shall not be accepted.

AU LIEU DE :**15.1. Critères éliminatoires**

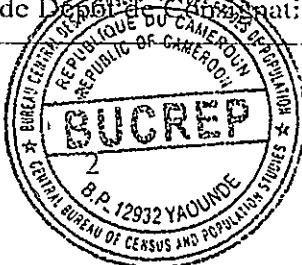
Les critères éliminatoires portent sur la conformité des exigences du DAO. Notamment sur les pièces composant le dossier administratif, la capacité technique et financière du soumissionnaire. Ainsi, seront déclarées non recevables les offres tombant sous le coup de l'un des critères éliminatoires suivants :

N°	Critères éliminatoires
1	Absence ou non-conformité de l'original de la caution de soumission acquittée ou du récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt de Consignation (CDEC).
2	Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après épuisement d'un délai de 48 heures accordé par la Commission Interne de Passation des Marchés pour la production de ladite pièce, à l'exception de la caution de soumission.
3	Omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié.
4	Fausse déclaration ou pièce falsifiée.
5	Offre technique incomplète pour absence : <ul style="list-style-type: none"> -De l'attestation de visite des lieux signée sur l'honneur par le soumissionnaire ; -De la note méthodologique (organisation, planning et compréhension du projet).
6	Non satisfaction d'au moins 80 % des critères essentiels à l'issue de l'évaluation.
7	Abandon d'au moins un chantier au cours des trois dernières années (2023 2024, 2022-2023 et 2021-2022) ou exclusion de la commande publique conformément aux listes publiées par le MINMAP et/ou l'ARMP.

LIRE :**15.1. Critères éliminatoires**

Les critères éliminatoires portent sur la conformité des exigences du DAO. Notamment sur les pièces composant le dossier administratif, la capacité technique et financière du soumissionnaire. Ainsi, seront déclarées non recevables les offres tombant sous le coup de l'un des critères éliminatoires suivants :

N°	Critères éliminatoires
1	Absence de l'original de la caution de soumission acquittée ou du récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt de Consignation (CDEC).



2	Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après épuisement d'un délai de 48 heures accordé par la Commission Interne de Passation des Marchés pour la production de ladite pièce, à l'exception de la caution de soumission.
3	Omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié.
4	Fausse déclaration ou pièce falsifiée.
5	Offre technique incomplète pour absence : -De l'attestation de visite des lieux signée sur l'honneur par le soumissionnaire ; -De la note méthodologique (organisation, planning et compréhension du projet).
6	Non satisfaction d'au-moins 80 % des critères essentiels à l'issue de l'évaluation.
7	Abandon d'au moins un chantier au cours des trois dernières années (2023-2024, 2022-2023 et 2021-2022) ou exclusion de la commande publique conformément aux listes publiées par le MINMAP et/ou l'ARMP.

AU LIEU DE :

15.1. Eliminatory criteria

The eliminatory criteria relate to compliance with the requirements of the tender file. Especially to the documents included in the administrative file, and technical as well as financial capacity of the bidder. So, offers falling under any of the following eliminatory criteria shall be rejected:

No	Eliminatory criteria
1	Absence or non conformity of the original paid bid bond or receipt of the submission issued by the Consignment Fund.
2	Lack or nonconformity of a document in the administrative file after the deadline of 18 hours given by the Special Procurement Commission, except the bid guarantee.
3	Lack of a quantified unit price in the price list.
4	Misrepresentation or forged documents.
5	Incomplete technical bid due to: -a duly signed undertaking by the bidder attesting to having visited the site; -absence of a methodological note (organization, planning and understanding of the project).
6	Failure to meet at least 80% of the essential criteria after the assessment.
7	Abandonment of at least one contract within the last three years (2023-2024, 2022-2023 et 2021-2022) or exclusion from applying for public contracts in compliance with the lists published by MINMAP and/or ARMP.

LIRE:

15.1. Eliminatory criteria

The eliminatory criteria relate to compliance with the requirements of the tender file. Especially to the documents included in the administrative file, and technical as well as financial capacity of the bidder. So, offers falling under any of the following eliminatory criteria shall be rejected:



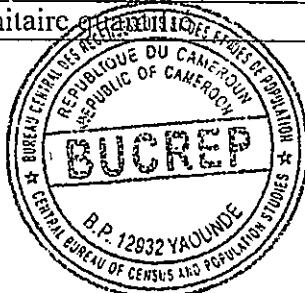
No	Eliminatory criteria
1	Absence of the original paid bid bond or receipt of the submission issued by the Consignment Fund.
2	Lack or nonconformity of a document in the administrative file after the deadline of 48 hours given by the Special Procurement Commission, except the bid guarantee.
3	Lack of a quantified unit price in the price list.
4	Misrepresentation or forged documents.
5	Incomplete technical bid due to: -a duly signed undertaking by the bidder attesting to having visited the site; -absence of a methodological note (organization, planning and understanding of the project).
6	Failure to meet at least 80% of the essential criteria after the assessment.
7	Abandonment of at least one contract within the last three years (2023-2024, 2022-2023 et 2021-2022) or exclusion from applying for public contracts in compliance with the lists published by MINMAP and/or ARMP.

PIECE N° 03 : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)

AU LIEU DE :

1. CRITERES ELIMINATOIRES

N°	Rubrique	Oui/Non
I- Critères éliminatoires relatifs au dossier administratif		
1	Dossier administratif incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées au-delà du délai de 48 heures :	
2	Absence ou non-conformité de la Caution de Soumission à l'ouverture des plis ;	
3	Pièces falsifiées ou fausses déclarations	
II- Critères éliminatoires relatifs à l'offre technique		
1	Non satisfaction d'au-moins 80 % des critères essentiels à l'issue de l'évaluation.	
2	Abandon d'au moins un chantier au cours des trois dernières années (2023 – 2024, 2022 – 2023, 2021 – 2022)	
3	Offre technique incomplète pour absence : i. De l'attestation de visite des lieux signée sur l'honneur par le soumissionnaire ; ii. De la note méthodologique (organisation, planning et compréhension du projet) ;	
III- Critères éliminatoires relatifs à l'offre financière		
1	Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire	



LIRE :

1. CRITERES ELIMINATOIRES

Nº	Rubrique	Oui/Non
I- Critères éliminatoires relatifs au dossier administratif		
1	Dossier administratif incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées au-delà du délai de 48 heures ;	
2	Absence de la Caution de Soumission à l'ouverture des plis ;	
3	Pièces falsifiées ou fausses déclarations	
II- Critères éliminatoires relatifs à l'offre technique		
1	Non satisfaction d'au-moins 80 % des critères essentiels à l'issue de l'évaluation.	
2	Abandon d'au moins un chantier au cours des trois dernières années (2023 – 2024, 2022 – 2023, 2021 – 2022)	
3	Offre technique incomplète pour absence : iii. De l'attestation de visite des lieux signée sur l'honneur par le soumissionnaire ; iv. De la note méthodologique (organisation, planning et compréhension du projet) ;	
III- Critères éliminatoires relatifs à l'offre financière		
1	Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié	

AU LIEU DE :

ARTICLE 40 : EDITION ET DIFFUSION DU PRESENT MARCHE

Quinze (15) exemplaires du présent marché seront édités, puis signés par les soins du Cocontractant de l'Administration et fournis au chef service du marché.

LIRE :

ARTICLE 40 : EDITION ET DIFFUSION DU PRESENT MARCHE

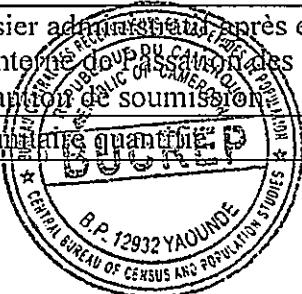
La rédaction ou la mise en forme des documents constitutifs du marché sont assurées par le Maître d'Ouvrage. La reproduction de Vingt (20) exemplaires du présent marché à faire souscrire par le cocontractant est à la charge du Maître d'Ouvrage.

AU LIEU DE :

15.1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires portent sur la conformité des exigences du DAO. Notamment sur les pièces composant le dossier administratif, la capacité technique et financière du soumissionnaire. Ainsi, seront déclarées non recevables les offres tombant sous le coup de l'un des critères éliminatoires suivants :

Nº	Critères éliminatoires
1	Absence ou non-conformité de l'original de la caution de soumission acquittée ou du récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt de Consignation (CDEC).
2	Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après épuisement d'un délai de 48 heures accordé par la Commission Interne de l'Etat au sein des Marchés pour la production de ladite pièce, à l'exception de la caution de soumission.
3	Omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié.



4	Fausse déclaration ou pièce falsifiée.
5	Offre technique incomplète pour absence : -De l'attestation de visite des lieux signée sur l'honneur par le soumissionnaire ; -De la note méthodologique (organisation, planning et compréhension du projet).
6	Non satisfaction d'au-moins 80 % des critères essentiels à l'issue de l'évaluation.
7	Abandon d'au moins un chantier au cours des trois dernières années (2023-2024, 2022-2023 et 2021-2022) ou exclusion de la commande publique conformément aux listes publiées par le MINMAP et/ou l'ARMP.

LIRE :

15.1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires portent sur la conformité des exigences du DAO. Notamment sur les pièces composant le dossier administratif, la capacité technique et financière du soumissionnaire. Ainsi, seront déclarées non recevables les offres tombant sous le coup de l'un des critères éliminatoires suivants :

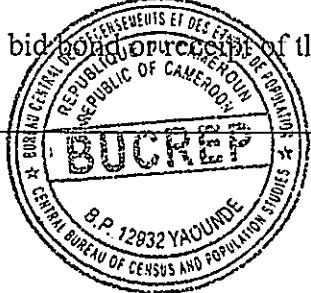
N°	Critères éliminatoires
1	Absence de l'original de la caution de soumission acquittée ou du récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt de Consignation (CDEC).
2	Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après épuisement d'un délai de 48 heures accordé par la Commission Interne de Passation des Marchés pour la production de ladite pièce, à l'exception de la caution de soumission.
3	Omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié.
4	Fausse déclaration ou pièce falsifiée.
5	Offre technique incomplète pour absence : -De l'attestation de visite des lieux signée sur l'honneur par le soumissionnaire ; -De la note méthodologique (organisation, planning et compréhension du projet).
6	Non satisfaction d'au-moins 80 % des critères essentiels à l'issue de l'évaluation.
7	Abandon d'au moins un chantier au cours des trois dernières années (2023-2024, 2022-2023 et 2021-2022) ou exclusion de la commande publique conformément aux listes publiées par le MINMAP et/ou l'ARMP.
8	Charte d'intégrité datée et signée.
9	La déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales.

AU LIEU DE :

15.1. Eliminatory criteria

The eliminatory criteria relate to compliance with the requirements of the tender file. Especially to the documents included in the administrative file, and technical as well as financial capacity of the bidder. So, offers falling under any of the following eliminatory criteria shall be rejected:

No	Eliminatory criteria
1	Absence or non conformity of the original paid bid receipt of the submission issued by the Consignment Fund.



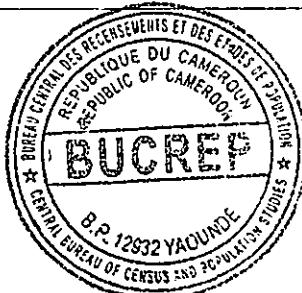
2	Lack or nonconformity of a document in the administrative file after the deadline of 48 hours given by the Special Procurement Commission, except the bid guarantee.
3	Lack of a quantified unit price in the price list.
4	Misrepresentation or forged documents.
5	Incomplete technical bid due to: -a duly signed undertaking by the bidder attesting to having visited the site; -absence of a methodological note (organization, planning and understanding of the project).
6	Failure to meet at least 80% of the essential criteria after the assessment.
7	Abandonment of at least one contract within the last three years (2023-2024, 2022-2023 et 2021-2022) or exclusion from applying for public contracts in compliance with the lists published by MINMAP and/or ARMP.

LIRE :

15.1. Eliminatory criteria

The eliminatory criteria relate to compliance with the requirements of the tender file. Especially to the documents included in the administrative file, and technical as well as financial capacity of the bidder. So, offers falling under any of the following eliminatory criteria shall be rejected:

No	Eliminatory criteria
1	Absence of the original paid bid bond or receipt of the submission issued by the Consignment Fund.
2	Lack or nonconformity of a document in the administrative file after the deadline of 48 hours given by the Special Procurement Commission, except the bid guarantee.
3	Lack of a quantified unit price in the price list.
4	Misrepresentation or forged documents.
5	Incomplete technical bid due to: -a duly signed undertaking by the bidder attesting to having visited the site; -absence of a methodological note (organization, planning and understanding of the project).
6	Failure to meet at least 80% of the essential criteria after the assessment.
7	Abandonment of at least one contract within the last three years (2023-2024, 2022-2023 et 2021-2022) or exclusion from applying for public contracts in compliance with the lists published by MINMAP and/or ARMP.
8	Absence of integrity charter dated and signed
9	Absence of the dated and signed commitment statement to comply with environmental and social clauses.



AU LIEU DE :**Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)****1. CRITERES ELIMINATOIRES**

N°	Rubrique	Oui/Non
I- Critères éliminatoires relatifs au dossier administratif		
1	Dossier administratif incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées au-delà du délai de 48 heures ;	
2	Absence ou non-conformité de la Caution de Soumission à l'ouverture des plis ;	
3	Pièces falsifiées ou fausses déclarations	
II- Critères éliminatoires relatifs à l'offre technique		
1	Non satisfaction d'au-moins 80 % des critères essentiels à l'issue de l'évaluation.	
2	Abandon d'au moins un chantier au cours des trois dernières années (2023 – 2024, 2022 – 2023, 2021 – 2022)	
3	Offre technique incomplète pour absence : <ul style="list-style-type: none"> i. De l'attestation de visite des lieux signée sur l'honneur par le soumissionnaire ; ii. De la note méthodologique (organisation, planning et compréhension du projet) ; 	
III- Critères éliminatoires relatifs à l'offre financière		
1	Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié	

LIRE :**Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)****1. CRITERES ELIMINATOIRES**

N°	Rubrique	Oui/Non
I- Critères éliminatoires relatifs au dossier administratif		
1	Dossier administratif incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées au-delà du délai de 48 heures ;	
2	Absence de la Caution de Soumission à l'ouverture des plis ;	
3	Pièces falsifiées ou fausses déclarations	
4	Charte d'intégrité datée et signée.	
5	La déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée.	
II- Critères éliminatoires relatifs à l'offre technique		
1	Non satisfaction d'au-moins 80 % des critères essentiels à l'issue de l'évaluation.	
2	Abandon d'au moins un chantier au cours des trois dernières années (2023 – 2024, 2022 – 2023, 2021 – 2022)	
3	Offre technique incomplète pour absence :	



	iii.	De l'attestation de visite des lieux signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;	
	iv.	De la note méthodologique (organisation, planning et compréhension du projet) ;	
III- Critères éliminatoires relatifs à l'offre financière			
1	Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié		

AU LIEU DE :

11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermé, sous peine de rejet, au Service des marchés du BUCREP, 1^{er} étage, Immeuble BUCREP situé derrière le Centre Régional des Impôts Centre 1 (Omnisports) face à la Délégation Régionale des Marchés Publics du Centre, au plus tard le 01 juillet 2025 à 12 heures, heure locale et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/03 juin 2025 RELATIF A LA REFECTON DE LA TOITURE DU SITE DE NDAMVOUT PO BUCREP/CIPM/2025 DU UR LE COMPTE DU BUREAU CENTRAL DES RECENSEMENTS ET DES ETUDES DE POPULATION EN UN (01) LOT.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

LIRE :

11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermé, sous peine de rejet, au Service des marchés du BUCREP, 1^{er} étage, Immeuble BUCREP situé derrière le Centre Régional des Impôts Centre 1 (Omnisports) face à la Délégation Régionale des Marchés Publics du Centre, au plus tard le 08 juillet 2025 à 12 heures, heure locale et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/BUCREP/CIPM/2025 DU 03 juin 2025 RELATIF A LA REFECTON DE LA TOITURE DU SITE DE NDAMVOUT POUR LE COMPTE DU BUREAU CENTRAL DES RECENSEMENTS ET DES ETUDES DE POPULATION EN UN (01) LOT.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

AU LIEU DE :

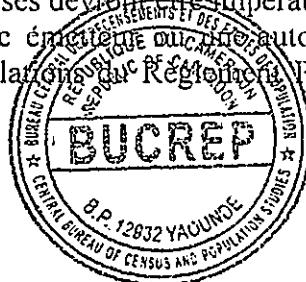
14. Lieu, date de l'ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le 01 juillet 2025 à 13 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du BUCREP, 1^{er} étage, Immeuble BUCREP situé derrière le Centre Régional des Impôts du Centre 1 (Omnisports) face à la Délégation Régionale des Marchés Publics du Centre.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés, et ayant une parfaite connaissance du dossier, peuvent assister à cette séance d'ouverture.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émanant de l'autorité administrative (Gouverneur, Préfet, Sous-préfet) conformément aux stipulations Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).



Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

LIRE :

AU LIEU DE :

14. Lieu, date de l'ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le 08 juillet 2025 à 13 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du BUCREP, 1^{er} étage, Immeuble BUCREP situé derrière le Centre Régional des Impôts du Centre 1 (Omnisports) face à la Délégation Régionale des Marchés Publics du Centre.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés, et ayant une parfaite connaissance du dossier, peuvent assister à cette séance d'ouverture.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Gouverneur, Préfet, Sous-préfet) conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

AU LIEU DE :

11. Submission of tenders

Each tender drafted in English or French in seven (7) copies including the original and six (6) copies marked as such should reach, in a sealed envelope and on pain of being rejected, BUCREP Procurement Service, 1st floor, BUCREP Head Office, located at Omnisports behind the Regional Centre of Taxation and opposite the Centre Regional Delegation of Public Contracts, not later than 01 July at 12 p.m., local time and should carry the inscription:

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER IN EMERGENCY PROCEDURE No 001/AONO/BUCREP/CIPM/2025 OF 03 June TO REPAIR THE ROOF OF THE NDAMVOUT OFFICE ON BEHALF OF THE CENTRAL BUREAU OF CENSUS AND POPULATION STUDIES IN ONE (1) LOT

"TO BE OPEN ONLY DURING THE BID-OPENING SESSION"

LIRE:

11. Submission of tenders

Each tender drafted in English or French in seven (7) copies including the original and six (6) copies marked as such should reach, in a sealed envelope and on pain of being rejected, BUCREP Procurement Service, 1st floor, BUCREP Head Office, located at Omnisports behind the Regional Centre of Taxation and opposite the Centre Regional Delegation of Public Contracts, not later than 08 July at 12 p.m., local time and should carry the inscription:

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER IN EMERGENCY PROCEDURE No 001/AONO/BUCREP/CIPM/2025 OF 03 June TO REPAIR THE ROOF OF THE NDAMVOUT OFFICE ON BEHALF OF THE CENTRAL BUREAU OF CENSUS AND POPULATION STUDIES IN ONE (1) LOT

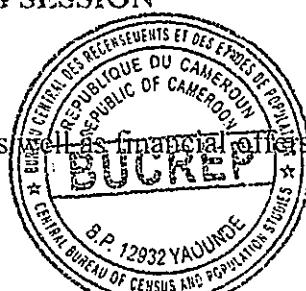
"TO BE OPEN ONLY DURING THE BID-OPENING SESSION"

AU LIEU DE :

14. Place and date for the opening of bids

The bids shall be opened in one phase.

The opening of administrative documents and technical as well as financial offer will take place on



01 July at 13 p.m by the Special Procurement Commission under the Contracting Authority in the BUCREP meeting hall, 1st floor, BUCREP Head Office, located at Omnisports behind the Regional Centre of Taxation and opposite the Centre Regional Delegation of Public Contracts, to be specified taking into consideration the merger.

Only bidders may attend the opening session or be duly represented by a person with a sound knowledge of the file.

LIRE :

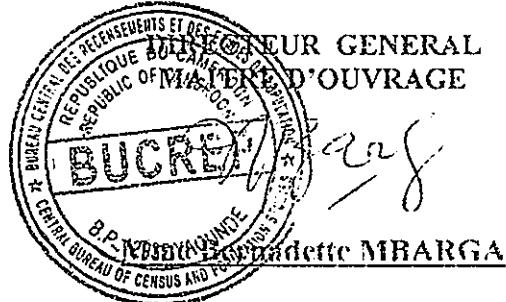
14. Place and date for the opening of bids

The bids shall be opened in one phase.

The opening of administrative documents and technical as well as financial offers will take place on 08 July at 13 p.m by the Special Procurement Commission under the Contracting Authority in the BUCREP meeting hall, 1st floor, BUCREP Head Office, located at Omnisports behind the Regional Centre of Taxation and opposite the Centre Regional Delegation of Public Contracts, to be specified taking into consideration the merger.

Only bidders may attend the opening session or be duly represented by a person with a sound knowledge of the file.

Yaoundé, le 24 JUIN 2025



Copies :

- MINMAP ;
- ARMP (pour publication au JDM) ;
- Les Maîtres d'ouvrage ;
- Président de la CIPM ;
- Affichage (pour information).

ANNEXES :

CHARTÈRE D'INTEGRITÉ

INTITULE DE L'APPEL D'OFFRES :

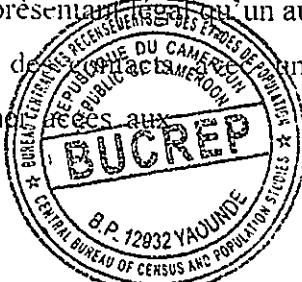
[à préciser lors du montage du DAO]

LE «SOUMISSIONNAIRE..... » s'engage à respecter les termes de la présente charte d'intégrité

A

MONSIEUR LE « MAITRE D'OUVRAGE »

1. Nous reconnaissions et attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
 - 1.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 1.5) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies et tout autre Partenaire Technique et Financier, le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
 - 1.6) avoir produit de fausses informations ou fourni de faux documents exigés dans le cadre de la présente consultation.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
 - 2.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;
 - 2.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation ou de contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;
 - 2.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des liens avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux documents et renseignements nécessaires au fonctionnement de l'appel d'offres.



informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d’Ouvrage ;

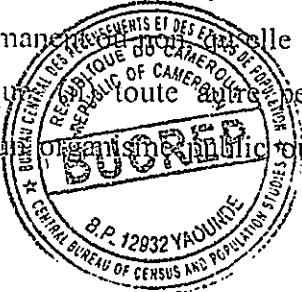
- 2.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos obligations vis à vis du Maître d’Ouvrage ;
- 2.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :
- i) avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plan, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considérée ;
 - ii) être nous-mêmes ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d’Ouvrage pour effectuer la supervision où le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

3. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles de la comptabilité privée, que nous ne sont pas sous la tutelle du Maître d’Ouvrage ou du Maître d’Ouvrage Délégué concerné, sauf autorisation expresse de l'Autorité chargée des Marchés Publics.

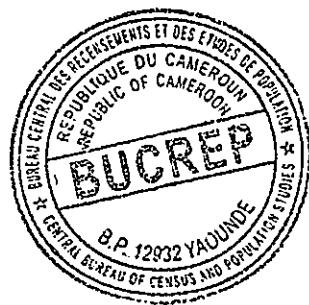
4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d’Ouvrage, qui en informera l'Autorité chargé des Marchés Publics, tout changement de situation au regard des points 1 à 3 qui précédent.

5. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

- 5.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 5.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) contraires à nos obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 5.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à (i)toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou temporaire, quelle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii)toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui

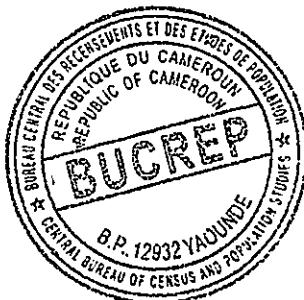


fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme



agent public dans l'Etat, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

- 5.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de violation de ses obligations légales contractuelles ou professionnelles.
 - 5.5) Nous n'avons pas promis offert ou accordé et nous ne promettrons pas au Maître d'Ouvrage, à ses collaborateurs, aux Présidents aux Acteurs en charge du contrôle de l'exécution du marché qui résulterait de la consultation, un avantage indu de toute nature susceptible d'influencer leur objectivité.
 - 5.6) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons pas au Maître d'ouvrage, à ses collaborateurs, aux Présidents et membres de Commissions des marchés et de sous- commission d'analyse, un avantage indu de toute nature susceptible d'influencer le processus de passation du Marché.
 - 5.7) Nous nous abstenons et nous promettons de s'abstenir de toute action ou pratique collusoire et anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ou à limiter l'accès au Marché ou de libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
6. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage et les Commissions des Marchés à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.



7. Faute pour Nous, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Nom _____

Signature _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de : _____
En date du _____

DECLARATION D'ENGAGEMENT AU RESPECT DES CLAUSES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

INTITULE DE L'APPEL D'OFFRES :

[à préciser lors du montage du DAO]

LE « ...SOUMISSIONNAIRE..... » s'engage à respecter les termes de la présente Déclaration d'engagement environnemental et social

A

MONSIEUR LE « Maître d'Ouvrage »

Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

1) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants les normes sociales applicables au Cameroun y compris les conventions internationales ratifiées, notamment(i)le respect du salaire minimum prévu par le code du travail et diverses conventions collectives(ii)l'interdiction d'employer les enfants âgés de moins de 14 ans(iii)du respect de la nature des travaux respectivement interdits aux femmes et aux femmes enceintes(iv) le repos hebdomadaire obligatoire(v) le droit de jouissance des congés (vi) le respect des conditions du travail de nuit(vii)les conditions d'hygiène et de sécurité sur le lieu du travail(viii)le port obligatoire des équipements de protections individuelles.

2) En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux, dans la notice d'impact environnemental fournie le cas échéant par le Maître d'Ouvrage. En tout état de cause, nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants chaque fois que cela est possible, les directives recommandant l'utilisation des appareils ayant un faible impact sur l'environnement.

3) Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage, les Commissions des marchés à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.

4) Faute pour nous, un des membres de notre groupement et de nos sous-traitants, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlement en vigueur.

Nom :

Signature :

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de :

En date du

